

HORAIRE DES MESSES

Eglises	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Choulex	18h30		18h30		18h30	9h	18h30
Collonge				9h	9h		11h
Corsier		9h					9h30
Hermance					15h*	18h	
Meinier			8h30		8h30		11h
Puplinge		18h30				18h	
Vandoeuvres				18h**			11h
Vésenaz			9h			18h	17h30

* Tous les premiers vendredis du mois

** Le 2^{ème} jeudi du mois

Prêtres répondants

P. Slawomir Kawecki	slawomir.kawecki@cath-ge.ch - 079 250 72 43 Collonge-Bellerive, Corsier-Anières, Hermance
P. Ernest Janczyk	ernest.janczyk@gmail.com - 079 373 78 89 Meinier-Gy-Jussy, Presinge-Puplinge
P. Edmond Mavinga	mavinga_nzinga@yahoo.com - 076 742 65 24 Choulex-Vandoeuvres, Corsier-Anières, Vésenaz

Secrétariat UP Arve-Lac

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h

Tél : 022 751 12 90

Courriel : up.arve-lac@cath-ge.ch

Adresse : 11, route de l'Église - 1246 Corsier

www.arvelac.ch

EGR EGLISE CATHOLIQUE
ROMAINE - GENEVE

UNITE PASTORALE
Arve-Lac

Choulex-Vandoeuvres, Collonge-Bellerive, Corsier-Anières, Hermance,
Meinier-Gy-Jussy, Presinge-Puplinge, Vésenaz

FEUILLE DOMINICALE

Du 11 au 24 novembre 2018

Le Mot du Curé

Chers Amis de nos paroisses, je vous propose un extrait d'un intéressant article d'Ariane Revel sur la musique dans la liturgie : **«Chantez à Dieu de tout votre coeur avec reconnaissance, par des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés» (Col 3 16).**

La musique, sous diverses formes, accompagne la pratique religieuse. Une œuvre musicale nous transporte dans un autre espace et favorise la mise à l'écart des pensées parasites; la musique comme la poésie donne plus de poids aux paroles; le chant rassemble les individus en communauté, partageant le même élan vers Dieu. Bien sûr, une messe peut être dite, mais elle perd alors de son ampleur, pas en tant que rite accompli puisqu'elle reste une célébration eucharistique, mais en tant qu'elle favorise l'unanimité et rend les rites plus solennels» (Sacrosanctum concilium, 112) si elle est accompagnée de musique. La Constitution sur la liturgie du Concile de Vatican II met l'accent sur la participation active de l'assemblée (art. 30), et donc sur le rôle de la musique exécutée par l'assemblée et guidée par une chorale, avec la participation des ministres du culte. «Même les servants, les lecteurs, les commentateurs et ceux qui appartiennent à la Schola cantorum s'acquittent d'un véritable ministère liturgique» (art. 29): le chant d'assemblée fait partie intégrante de la liturgie. Et en effet, l'importance d'un chant d'entrée, d'un chant de sortie ou encore d'un orgue qui se déchaîne tandis que l'assemblée sort de l'église pour retrouver un espace profane où elle va se disperser n'est pas à démontrer. Ce sont les bornes du temps extraordinaire qu'est le temps liturgique.

La musique sacrée a pour but «la gloire de Dieu et la sanctification des fidèles» (toujours Sacrosanctum Concilium, art. 112), leur élévation grâce à l'émotion procurée par la musique, par le chant qui entoure de sa beauté et de sa pureté, non pas seulement esthétique, mais spirituelle, essentielle. Célébrer dans une assemblée signifie, par le chant, constituer une communauté tangible dans une même participation au même rite et à la même foi; communier, certes dans un sens faible, mais tout de même. (www.eleves.ens.fr) La musique dans la liturgie.

A l'occasion de la fête de la Ste Cécile, je tiens à vous remercier pour tous vos engagements, à l'orgue, dans nos chorales, pour l'animation, qui embellissent tant nos liturgies.

Bien à vous

Votre curé, Père Slawomir

UNITÉ PASTORALE

Cheminement vers la Confirmation



1^{er} année - Profession de foi (pour ados après la post-communion et ceux qui ont entre 11 et 13 ans)

2^{ème} et 3^{ème} année - Formation biblique et sacramental

Responsable pour le parcours :
Père Slawomir - slawomir.kawecki@cath-ge.ch
Tél. 079.250.72.43

Vésenaz Le 2^{ème} jeudi du mois de 16h30 à 17h30
Le 3^{ème} samedi du mois à 17h suivi de la messe à 18h

Collonge-Bellerive Le 1^{er} lundi du mois de 16h15 à 17h15
Le 2^{ème} dimanche du mois à 10h suivi de la messe à 11h

Corsier Le 1^{er} jeudi du mois de 17h à 18h
Le 3^{ème} dimanche du mois de 9h15 à 10h30

Choulex Le 1^{er} dimanche du mois de 17h45 à 19h30
Le 3^{ème} jeudi du mois de 17h30 à 18h30

Hermance Le 2^{ème} samedi du mois à 17h suivi de la messe à 18h
Le 3^{ème} mardi du mois à 11h45 (sauf en novembre le 4^{ème})

AGENDA DES PAROISSES

Tous les mercredis possibilité de **confessions individuelles** de 17h30 à 18h30 **en église de Choulex**. Messe et adoration à suivre

Tous les jeudis **groupe de prière en l'église de Puplinge à 20h**. Chapelet et méditation de la bible

Quo Vadis, **catéchisme pour adultes**. Rencontres **les lundis à 19h30** à la salle de catéchisme de Puplinge

Dimanche 11 novembre

11h **COLLONGE** - Messe des jeunes

11h **MEINIER** - Messe des familles

Mercredi 14 novembre

9h30 **VÉSENAZ** - Conseil pastoral à la salle Saint-Paul

20h **CORSIER** - Conseil de gestion UP à la salle paroissiale

Jeudi 15 novembre

20h **MEINIER** - Conseil de paroisse à la salle paroissiale

Samedi 17 novembre

18h **VÉSENAZ** - Messe des jeunes

Dimanche 18 novembre

11h **COLLONGE** - Messe des familles

Mercredi 21 novembre

19h **CORSIER** - Conseil de paroisse à la salle paroissiale

Dimanche 25 novembre

10h30 CHOULEX - Fête paroissiale de Choulex-Vandoeuvres avec messe des familles et accueil festif du nouveau prêtre, Père Edmond Mavinga
Il n'y aura pas de messe à 18h30